

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Sodium hydroxyde, pastilles p.a.
N° Index	: 011-002-00-6
N° CE	: 215-185-5
N° CAS	: 1310-73-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119457892-27
Code du produit	: CL00.1404
Type de produit	: Substance pure
Formule brute	: NaOH
Synonymes	: B751 / caustique blanc / hydrate de sodium / hydrate de soude / hydroxyde de sodium / hydroxyde de sodium, solide / lessive alcaline / lessive de soude / lessive de soude caustique / sodium (hydroxyde de) / soude (=hydroxyde de sodium) / soude caustique, solide
n° BIG	: 10037

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de laboratoire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

AnalytiChem Belgium NV
Industriezone 'De arend 2'
Zedelgem – Belgium
Belgium
T +32 50 28 83 20
info.BE@analytichem.com - <https://www.analytichem.be>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:

(0,5 ≤C < 2)

(0,5 ≤C < 2)

(2 ≤C < 5)

(5 ≤C < 100)

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Skin Corr. 1B, H314

Skin Corr. 1A, H314

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance

: Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium hydroxide, pellets a.r.	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	100	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Sodium hydroxide, pellets a.r.	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	(0,5 ≤C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 ≤C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 ≤C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 ≤C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement pendant 30 minutes avec de l'eau (tiède). Couper les vêtements; ne jamais retirer les vêtements brûlés de la plaie. Ne pas donner d'antidouleur. Consulter un médecin/le service médical.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin/le service médical.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Difficultés respiratoires. Corrosion des voies aériennes supérieures. Toux. Gorge sèche/mal de gorge. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Risque d'oedème pulmonaire. Spasme/oedème du larynx possible. Risque d'oedèmes des voies aériennes supérieures.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures par acide/corrosion de la peau. Formation de cloques. Cicatrisation difficile.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Corrosion du tissu oculaire. Lésions oculaires permanentes.
Symptômes/effets après ingestion	: Nausées. Gorge sèche/mal de gorge. Douleurs abdominales. Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Perforation de l'oesophage possible. Choc. Vomissements sanglants. Difficultés d'avaler. Hémorragie du tractus gastro-intestinal.
Symptômes chroniques	: Eruption/dermatite. Peau sèche. Douleurs gastrointestinales. Risque d'inflammation des voies aériennes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant.
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Aucun danger d'explosion direct. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer les portes et fenêtres dans le voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Attention! Le produit peut rendre les sols glissants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605).
Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).
Contact avec l'humidité/eau: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Contact avec l'humidité/eau: combinaison antigaz (EN 943).

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues. Employer des appareils résistant à la corrosion. Empêcher l'eau de pénétrer dans les réservoirs ou les fûts. Nettoyer les vêtements contaminés. Contact avec humidité/eau: rester du côté d'où vient le vent. Au contact avec l'humidité/eau: envisager l'évacuation. Réaction dangereuse: se tenir du côté d'où vient le vent. Réaction dangereuse: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières : Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Réaction dangereuse: mesurer le mélange gaz-air explosif. Réaction: diluer les gaz/vapeurs inflammables/toxiques. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives.

Procédés de nettoyage : Ne recueillir le produit répandu qu'à l'état sec. Recouvrir le produit devenu humide avec chaux pulvérisée ou sable sec/terre sèche/vermiculite sec. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Dans des conditions contrôlées: neutraliser les restes avec solution acide diluée. La neutralisation du produit peut causer une réaction violente. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Employer des appareils résistant à la corrosion. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Éviter le contact du produit avec l'eau. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Mesures d'hygiène : Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : Peut être corrosif pour les métaux.
Température de stockage : 20 °C
Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur.

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: matières combustibles. agents d'oxydation. acides (forts). métaux. matières organiques. eau/humidité.
Lieu de stockage	: Conforme à la réglementation. Conserver à température ambiante. Conserver dans un endroit sec. Conserver sous clé. Interdire l'accès aux personnes non compétentes.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPÉCIALES: refermable. étanche. résistant à la corrosion. propre. sec. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable. nickel. polyéthylène. papier. MATERIAU A EVITER: plomb. aluminium. cuivre. étain. zinc. bronze. textile.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³ (La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m ³

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166). Écran facial (EN 166)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion (EN 14605)

Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Excellente résistance: Caoutchouc nitrile. Chlorure de polyvinyl (PVC). Bonne résistance: Caoutchouc naturel. néoprène (caoutchouc chloroprène). Moins bonne résistance: Caoutchouc butyle. Polyéthylène. Polyalcool vinylique (PVA). Faible résistance: fibres naturelles

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3. Dégagement massif de poussières: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc.
Apparence	: Matière solide cristalline. Poudre cristalline. Boulettes. Blocs. Aiguilles. Écailles. Flocons.
Masse moléculaire	: 40 g/mol
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 323 °C (1013 hPa)
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 1390 °C
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Sans objet (matière solide)
Température d'auto-inflammation	: Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température de décomposition	: Aucun renseignement disponible dans la littérature
pH	: ≈ 14 (5 %)
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité, dynamique	: 0,997 mPa·s (25 °C, Données d'essai, 0.5 mol/l)
Solubilité	: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le méthanol. Soluble dans le glycérol. Eau: 1090 g/l (25 °C) Ethanol: soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: < 0,01 hPa (25 °C)
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Concentration de saturation	: 671 g/m ³
Masse volumique	: 2130 kg/m ³ (20 °C)
Densité relative	: 2,13 (20 °C)

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Densité relative de vapeur à 20°C : Sans objet (matière solide)
Taille d'une particule : Aucun renseignement disponible dans la littérature

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition : Aucun renseignement disponible dans la littérature
Teneur en COV : Sans objet (inorganique)
Autres propriétés : Translucide, Hygroscopique, Réaction alcaline

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Absorbe le CO2 atmosphérique. Réaction violente à explosive avec (certains) acides. Réagit violemment avec de nombreux composés: dégagement de chaleur et risque d'incendie/explosion accru. Réaction exothermique en présence d'eau (humidité) avec les matières combustibles: risque d'inflammation spontanée. Réaction exothermique violente avec l'eau (humidité): libération de brouillards corrosifs. Réaction exothermique en présence d'eau (humidité) avec les matières combustibles: risque d'inflammation spontanée.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Instable à l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux: libération de gaz/vapeurs facilement inflammables (hydrogène).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: ≈ 14 (5 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: ≈ 14 (5 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
------------------------	--

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Provoque des brûlures de la peau, Provoque de graves lésions des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

Ecologie - air : Non repris dans la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (GIEC). Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573). Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).

Ecologie - eau : Nocif pour les crustacés (Daphnia). Peu nocif pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Changement de pH.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Non rapidement dégradable

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

CL50 - Poisson [1]	189 mg/l (48 h, Leuciscus idus, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CE50 - Crustacés [1]	40 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Valeur expérimentale, Locomotion)

12.2. Persistance et dégradabilité

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet (inorganique)
DThO	Sans objet (inorganique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sodium hydroxyde, pastilles p.a. (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis.

Indications complémentaires

: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 1823	UN 1823	UN 1823	UN 1823	UN 1823
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
hydroxyde de sodium solide	sodium hydroxide, solid	sodium hydroxide, solid	hydroxyde de sodium solide	hydroxyde de sodium solide
Description document de transport				
UN 1823 hydroxyde de sodium solide, 8, II, (E)	UN 1823 sodium hydroxide, solid, 8, II	UN 1823 sodium hydroxide, solid, 8, II	UN 1823 hydroxyde de sodium solide, 8, II	UN 1823 hydroxyde de sodium solide, 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions
Code de classification (ADR) : C6
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-B

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C6
Transport admis (ADN) : T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions
Code de classification (RID) : C6

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : Sans objet (inorganique)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Sodium hydroxyde, pastilles p.a.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.